



Annuler l' achat d' une maison alors que le compromis a été signé

Par **dd50saxo**, le **21/09/2008** à **18:21**

Ma maison est à vendre depuis juin dernier: L' annonce a été déposée dans une agence.
Peu après , avec la même agence, j' ai signé un compromis de vente concernant une nouvelle maison où je désirais m' installer...L' agence m' ayant présenté les choses avec optimisme, j' ai signé un compromis de vente sans émettre la moindre réserve! En toute innocence, hélas! En même temps, j' ai bien sûr versé 10% de la valeur de cet achat....La signature aura lieu en janvier prochain.
La conjoncture se dégrade; la maison ne se vend pas...L' échéance approche.
J' ouvre les yeux un peu tard! je ne souhaite pas le prêt relais qui risque de m' entraîner
Voici ma première question:
Si je refuse d' acheter, je sais que je vais perdre la somme déjà versée; le vendeur ne risque-t-il pas de me demander une compensation?
Voici ma deuxième question:
Entre temps ma santé s' est dégradée et ma femme connaît un vrai problème depuis assez longtemps.
Pensez vous que la maladie puisse être un cas de force majeure permettant l' annulation d' un compromis de vente?